



COMMUNIQUE

En référence au communiqué du 19 Août 2019 relatif à la mise en place des Commissions Administratives au niveau des Communes des Régions d'Agadez, Tahoua, Dosso et Tillabéri, constituant la ZONE n°1 de l'enrôlement biométrique, le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a l'honneur de porter à la connaissance des responsables des structures composant la Commission Administrative que la date de dépôt, auprès des Maires des coordonnées de leurs représentants initialement prévue pour le 25 Août 2019 est reportée au 2 septembre 2019.

Il leur rappelle également la composition de la Commission Administrative comme suit :

- un responsable de l'état civil (Président) ;
- un (1) représentant (e) par parti politique légalement reconnu et présent dans la circonscription ;
- deux (2) représentants des collectifs de la société civile présents dans la circonscription dont :

- ✓ un (1) représentant des collectifs des associations des droits de l'Homme et de Promotion de la Démocratie ;
- ✓ une (1) représentante des collectifs des associations féminines ;
- un (1) représentant de la chefferie traditionnelle.

Fait à Niamey, le 27 Août 2019

Le Président



Maître ISSAKA SOUNA

